



Vendredi 16 août 2024

ANNEE
SCOLAIRE
2024/2025

LETTRE DE RENTREE

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'école Victor Hugo. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles découvrant notre école, et une bonne rentrée à tous les élèves.

**ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
Victor Hugo**
49 rue Maurice Thorez
LA POSSESSION

L'effectif de l'école à la rentrée est de 236 élèves. Une semaine de classe se compose de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les QR codes insérés dans cette lettre de rentrée donnent accès à des capsules vidéos d'information.
Mme Joade VOLTZENLOGEL, Directrice de l'école primaire Victor Hugo

LES NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

ÉCOLE : 02.62.44.80.63

Le blog de l'école : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740465m/>

Le courriel : ce.9740465M@ac-reunion.fr

Le bureau de la directrice est ouvert tous les jours mais dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'école, elle ne pourra recevoir les parents sur son temps de classe (merci de bien vouloir prendre rendez-vous afin qu'elle puisse répondre au mieux à vos demandes). La directrice est déchargée de classe les jeudi et vendredi.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La fiche de renseignements est à compléter impérativement pour le **mardi 20 août 2024**. **Merci de nous informer de tout changement en cours d'année** (n° de téléphone, adresse...), pour les cas d'urgence.

Une attestation d'assurance est à fournir au plus tôt. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « garantie dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE ET FOURNITURES SCOLAIRES



La cotisation à la Coopérative Scolaire (OCCE) s'élève à 30€ pour un enfant de classe maternelle et 10 € pour un enfant de classe élémentaire. Les enseignantes de maternelle se chargeront de l'achat groupé du matériel scolaire.

Paiement à la maîtresse de la classe, en liquide ou par chèque à l'ordre de la « OCCE Victor Hugo »

CANTINE

Un service de cantine est organisé par la Commune de La Possession. Les nouvelles inscriptions se font à la Mairie de La Possession, au Guichet parents. Pour les élèves de maternelle, nous vous demandons de bien vouloir fournir chaque lundi matin une serviette marquée au nom de l'enfant et à col élastique. Il est demandé à tous les élèves de l'école de respecter le règlement de la cantine et d'adopter un comportement adapté.

VIGIPIRATE ET SÉCURITÉ



La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable. L'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte de l'école. **Les élèves de maternelle sont conduits directement dans leur classe par un adulte, parent ou autre.**

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants ; il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. **Les véhicules ne doivent en aucun cas stationner devant ou aux abords de l'école.**

Les portes de l'école fermeront après la sonnerie. Aucune entrée dans l'enceinte de l'école ne sera possible sauf urgence ou situation exceptionnelles.

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves intéressés par la vie de l'école et qui souhaiteraient se porter candidat aux élections de parents d'élèves sont invités à se faire connaître auprès de la directrice. Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu à l'école, ou par correspondance, au mois de septembre. Nous vous rappelons que chaque parent est électeur. Le matériel de vote sera transmis par l'intermédiaire du cahier de liaison de votre enfant. En cas de fratrie, le matériel de vote sera confié à l'aîné de la fratrie,

TEMPS PERISCOLAIRE

Un temps Péri-scolaire est mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 7h50 le matin et de 15h45 à 17h30 l'après-midi, encadré par des agents de la Commune. La référente de l'accueil péri-scolaire est Mme Laurie-Anne THOMAS. Les renseignements doivent être pris auprès du Guichet parents de la Mairie de la Possession (02.62.71.11.00).

ABSENCES ET RETARDS



TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE JUSTIFIEE (par écrit et par un motif valable) au plus tard au retour de l'enfant. En cas d'absence prolongée de l'élève (plus de 2 jours), il est bon d'informer l'école par un moyen à la convenance des familles (educartable, mail, mot dans le cahier de liaison...). Les appels téléphoniques en cours de journée sont déconseillés.

LES RETARDS PERTURBENT LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE. Il appartient aux familles de prendre leurs dispositions pour que leur enfant fréquente l'école aux horaires définis. Un

trop grand nombre de retards fera l'objet d'un entretien avec la Directrice.

ORGANISATION DE LA SORTIE DES CLASSES L'APRES-MIDI (A 15H45)

- les élèves fréquentant les activités péri-scolaires sont pris en charge par le personnel désigné.
- les élèves concernés par les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) selon le calendrier qui sera fourni par l'équipe enseignante, seront pris en charge par les enseignants aux jours et horaires définis.

Les élèves d'âge élémentaire sont reconduits aux issues de sorties par les enseignants. Les enseignants ne sont plus responsables des élèves à partir de ce moment-là. Les élèves de maternelle sont remis aux personnes nommément désignées par le(s) représentant(s) légal(-aux).

HYGIENE

L'école reçoit des enfants propres (corps et vêtements). Un enfant ne doit pas arriver à l'école le matin déjà très sale, avec des vêtements souillés de la veille. Une surveillance particulière est recommandée pour lutter contre les poux. Toute attaque devra être traitée efficacement et signalée à l'école.

CORRESPONDANCE ECOLE/FAMILLES

Chaque élève possède un **COMPTE EDUCARTABLE AINSI QU'UN CAHIER DE LIAISON (COUVERTURE NOIRE)** permettant la communication entre l'école et la famille. **Consultez-les chaque jour, signez chaque information nouvelle et écrivez-y les mots pour l'école.** Le personnel de cantine et les animateurs du péri-scolaire peuvent, en cas de besoin, laisser un mot à votre intention sur le cahier de liaison de l'élève concerné.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école, dont certaines dispositions sont explicitées dans la présente lettre de rentrée, est revu chaque année, et modifié en cas de besoin. Pour l'heure le règlement intérieur de l'année scolaire 2023/2024 reste valable. Il peut être consulté auprès de la Directrice sur demande. Il sera travaillé et voté lors du premier conseil d'école de l'année, puis distribué aux familles pour lecture et signature.

REUNIONS D'INFORMATIONS



Une réunion d'informations sera programmée par les professeurs. Les informations d'ordre général, le fonctionnement de l'école vous seront présentés, ainsi que les projets pédagogiques pour cette année scolaire, notamment les grandes lignes du projet d'école. Vous y recevrez des informations concernant aussi les Activités Pédagogiques Complémentaires ainsi que le Péri-scolaire. La présence d'un représentant par famille est donc vivement souhaitable, surtout pour les nouvelles familles.

Merci pour cette lecture.

Pour l'équipe pédagogique,

Mme Joade VOLTZENLOGEL

Directrice de l'école primaire Victor Hugo

Signature du/des parent(s)